

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2023

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 64

présenté par  
Mme Colombier

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À la première phrase de l'alinéa 60, supprimer le mot :

« totalement ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'horizon géopolitique de la France est mondial par son histoire et ses intérêts. Aussi, l'ambition de la France est de sortir, non de l'OTAN, mais du commandement intégré de l'OTAN pour retrouver une liberté d'action et une diplomatie fondée sur trois principes majeurs : indépendance, équidistance et distance.

Dans une période d'instabilité et d'incertitude mondiale, la France doit retrouver une position équilibrée et crédible d'arbitre.

La volonté de la France à disposer d'elle-même et à être utile aux autres nations n'est pas compatible avec une organisation de défense où elle est subordonnée.

Tel est l'objet de cet amendement en supprimant le mot "totalement".